



**ESQUIEZE –SERE**

## Compte rendu du Conseil Municipal Du 27 AVRIL 2015

Étaient présents : P Vuillaume, Ch Baa-Puyoulet, P Nadau, E Coulom-Toye, JM Dellac, S Ducos, Y Lafon

Absents excusés : O Memain, J.Places, ML Broueilh, Th Lassalle-Carrere.

Secrétaire de séance : Y Lafon

### **1. Compte rendu du Conseil Municipal du 26 Mars 2015**

Sans commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Dégrilleur station d'épuration : Validation ouverture des plis**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour la réalisation de travaux de réhabilitation des prétraitements de la station d'épuration. L'estimation des travaux par le Maître d'œuvre SAFEGE est de 85 000 € HT. Quatre entreprises ont été consultées mais une seule proposition a été reçue en Mairie. Il s'agit de l'entreprise SADE, et le montant des travaux s'élève à 76 500 € HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise monsieur le Maire à signer l'ordre de service à l'entreprise SADE ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

### **3. Renouvellement CUI**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la possibilité de renouveler le contrat d'un agent en CUI, avec une prise en charge à 70% sur 20 heures, à la condition qu'il effectue une période d'immersion de 15 jours dans une entreprise de son choix. Après interrogation de l'agent concerné, celui-ci a trouvé une entreprise avec laquelle une convention de stage a été établie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat CUI sur une durée de 1 an pour une durée hebdomadaire de 35 heures, avec une prise en charge à 70 % sur 20 heures.

### **4. Contrat saisonnier**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande de renouvellement d'une mise en disponibilité d'un agent titulaire pour une durée de 6 mois. Pour pallier à cette absence, il propose d'embaucher pour la même durée un agent technique pour un CDD à 35 heures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat sur une durée de 6 mois à compter du 22 mai 2015.